

Compte-rendu du conseil de l'ED du 2 Décembre 2015

Membres présents : Sonia Asseum, Michel Boileau, Sarah Dijols, Emmanuel Godard, Pierre Mathieu, Mustapha Ouladsine, Guillaume Rabusseau, Elisabeth Rémy.

Membres excusés : Frédéric Béchet, Frédéric Fagès, Frédéric Lebon, Olivier Michalon, Anne Pichon, Jacques Pinaton, Liva Ralaivola.

1. Approbation du PV du 01/07/2015

2. Présentation par les doctorants de la journée Pi 2016 et du séminaire des doctorants

3. Informations générales

- Une direction de la formation doctorale va être créée au sein d'AMU. Elle regroupera toutes les activités du collège doctoral.
- Comment répondre efficacement au suivi d'insertion des doctorants : le conseil suggère que le meilleur moyen est de passer par les labos.
- Procédures : désormais, lors de la première inscription d'un doctorant, avec un co-encadrant non HDR il faudra remplir un formulaire de demande ponctuelle d'encadrement. Applicable pour toute nouvelle inscription (document à télécharger sur le site web de l'ED dans l'onglet "Inscription").
Rappel : limite du taux d'encadrement, 300% pour les HDR, 150% pour les non HDR. Toute co-direction est comptabilisée à 50%. Au plus deux co-encadrants peuvent apparaître sur le formulaire d'inscription. Les participations supplémentaires à l'encadrement pourront être attestées par l'école doctorale sur demande de l'intéressé.

4. Avis du conseil sur une demande d'inscription

L'avis du conseil de l'ED est demandé pour une inscription en doctorat pour une thèse inter-disciplinaire. Il est recommandé au doctorant de se tourner vers une autre école doctorale, délivrant une mention plus appropriée.

5. Budget

Notre dotation cette année était de 22 100 euros. Nous avons pratiquement tout dépensé. La répartition est environ la suivante :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 2000
- Aide à la mobilité internationale : 2200
- Aide aux co-tutelles : 2500

- Journées d'animation par et pour les doctorants (journée Pi, fête de la science, réunion de rentrée) : 6000
- Aide à la journée nationale de la communauté française des docteurs (le 2 novembre en ouverture de la semaine AMU-entreprises) : 1000
- ADUM : 2000
- Bibliothèque CMI : 4000 (en deux versements, un en avril et un en novembre)
- Fonctionnement : 1200

Nous avons demandé la même somme pour 2016. Cette année un budget global sera attribué au collège doctoral, qui sera en charge de distribuer à toutes les ED. Nous aurons dans un premier temps moins que cette année.

Il est décidé que sur le budget 2016 : 3000 euros seront versés pour la journée Pi, 1000 euros pour l'organisation des 13 mn jeunes chercheurs, et au plus 1000 euros pour soutenir le séminaire des doctorants. Le versement aux JCFD ne sera pas renouvelé, nous encourageons les organisateurs à se tourner vers le collège doctoral. Une aide de 2000 euros sera apportée à la bibliothèque CMI(dans un premier versement, éventuellement complété en fin d'année).

Est évoqué le problème du coût de l'impression des manuscrits de thèse. Il est décidé qu'il sera demandé aux laboratoires de prendre en charge le coût de reproduction de chaque manuscrit de thèse en dix exemplaires.

6. Contrats doctoraux

Le point sur les contrats doctoraux attribués en 2015 (19 au total). 2 Labex (I2M et LSIS), 7 + 2 AMU (3+2 I2M dont deux bourses président -les deux premières classées, 1 LSIS, 3 LIF), 5 ENS (4 I2M, 1 LIF), 1 contrat région (I2M), 1 contrat AMU-DGA (LIF), 1 contrat inter-ED .

En ce qui concerne les contrats doctoraux attribués en juillet, nous n'avons eu cette année aucun désistement.

Du nouveau cette année pour les contrats inter-ED. Six contrats, l'appel à projets sera lancé en janvier, les EDs et le collège retiendront douze projets, plus tard aura lieu l'audition des candidats proposés, six seront retenus, La procédure sera ainsi similaire à celle appliquée pour les contrats AMU-CEA. L'appel à projet pour les bourses régions a été lancé, même procédure que l'an dernier.

7. Formation doctorale

Pour rappel, les doctorants ont l'obligation au cours des années de doctorat de valider un CIF, contrat individuel de formation. Ceci consiste en : - 50H de formation disciplinaire (cours de M2, écoles de jeunes chercheurs, etc) et - 50H de formations transverses et professionnalisantes.

Toutes les formations suivies doivent être inscrites sur le compte ADUM du doctorant. Les formations transverses et professionnalisantes sont proposées via ADUM. Il faut s'y inscrire, participer et évaluer la formation pour que celle-ci soit validée et comptabilisée.

Les titulaires d'un CME doivent en outre suivre les 40H de formation CIPE. Le CIPE est également ouvert aux doctorants qui ne bénéficient pas d'un CME, dans ce cas les heures seront comptabilisées dans leur CIF.

Les doctorants en co-tutelle ou salariés pour une activité qui n'est pas en relation avec leur thèse sont exemptés de CIF. Les doctorants qui ont une bourse CIFRE ou un contrat industriel ne sont soumis qu'à l'obligation des 50H disciplinaires.

Un message rappelant ces principes sera envoyé aux doctorants.

Nous avons annoncé qu'un cours (24H) pour chaque M2R pourrait être comptabilisé dans le service de l'enseignant concerné dans ARES au titre de l'ED. Les modalités d'exécution non encore éclaircies (depuis deux ans ...). Le collège devrait s'en charger.

Nous rappelons que l'organisation des cours de M2 à Saint-Charles favorise la participation des doctorants.

Formation FLE : aucun progrès. On envoie nos doctorants vers le cnrs et toutes les offres alternatives.

8. **Suivi des thèses et inscriptions en 5ème année**

Le suivi de thèse de 4ème année est bien perçu par les doctorants et les encadrants. Il est organisé en mars-avril en présence d'un représentant de l'ED, un du laboratoire, les encadrants et les doctorants.

Nous avons en 2014-2015 26 doctorants en 4ème année et plus (20/2/4).

Tous les doctorants présents sur le territoire et dont la soutenance n'avait pas été programmée fin mars ont été reçus. Le processus de suivi de thèse en 4ème année est maintenu (l'effectif en 4ème année et plus est stable). Le rapport du suivi de thèse est important dans le cas d'une demande de réinscription.

Nous rappelons que les suivis de 2ème année sont laissés à la charge des laboratoires. Nous comptons sur les directeurs de laboratoires pour faire passer le message auprès des directeurs d'équipes. Pour rappel les doctorants ont exprimé le souhait que cela ait lieu en mars-avril. Il est important que ce suivi donne lieu à un compte-rendu qui doit être déposé à l'école doctorale. Ce n'est pas encore le cas pour le LSIS, cela devrait changer (le formulaire prévu à cet effet leur sera de nouveau envoyé).

9. **Soutenances et Primo-inscrits**

Cette année nous avons eu 40 demandes de soutenance (dont 2 d'ores et déjà reportées en 2016).

Nombre de premières inscriptions 33, et 6 sont en attente. Tous les primo-inscrits ont eu un entretien avec la direction de l'ED.

10. **Réunion de rentrée**

Pour la seconde année consécutive la rentrée de l'ED a été organisée avec succès par les doctorants. Nous sommes intervenus, ainsi qu'une responsable de la cellule de diffusion de la culture scientifique et une représentante de DynAMU. Les doctorants ont parlé de leurs activités au sein et avec le soutien de l'ED : séminaire, journée de Pi, 13mn doctorants. L'an prochain on pourra envisager de déclarer cette réunion comme activité transverse sur ADUM.

11. **Le logo : suite et fin** La création d'un logo est de la compétence exclusive du service de communication. Un petit cadeau de Noël a été fait aux doctorants qui ont contribué inutilement à la recherche d'un logo.